



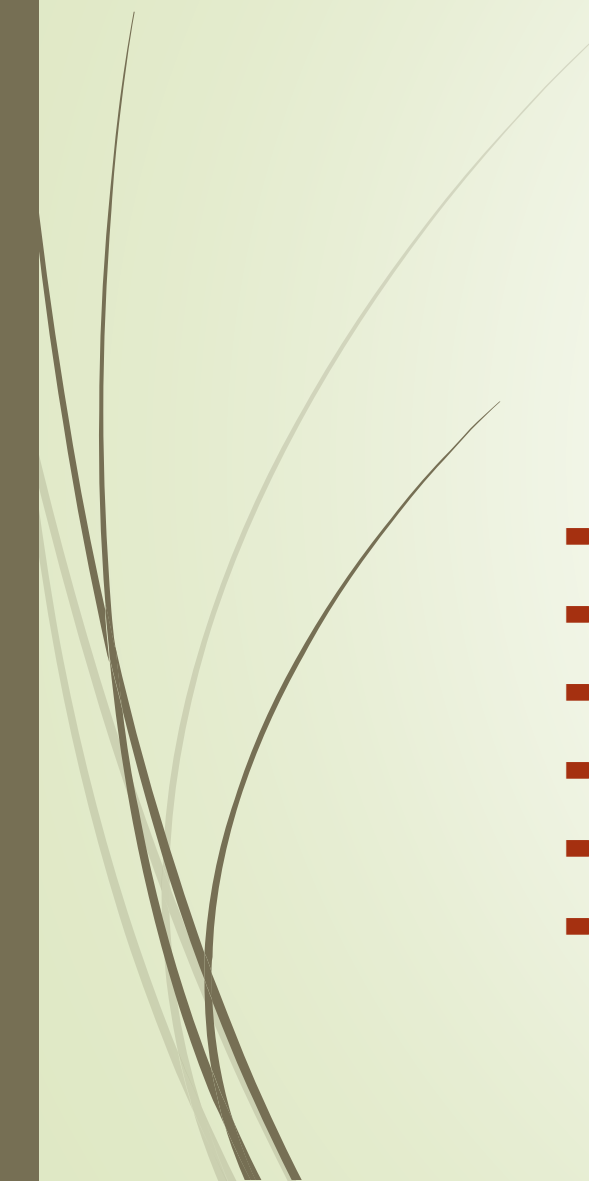
ATELIER-TABLE RONDE SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA
CONSERVATION
ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS EN AFRIQUE CENTRALE
A TRAVERS LE PLAN DE CONVERGENCE REVISE DE LA COMIFAC

**BILAN ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE
CONVERGENCE 1: CAS DU CONGO**



BILAN ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE 1: CAS DU CONGO

➤ PLAN DE L'EXPOSE:

- INTRODUCTION**
 - PRESENTATION DU CONGO**
 - SYNTHÈSE SOUS RÉGIONALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PC1**
 - BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PC1 AU CONGO**
 - PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS**
 - CONCLUSION**
- 



BILAN ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE 1: CAS DU CONGO

➤ INTRODUCTION SUR LES ENJEUX DE LA COMIFAC

- La COMIFAC est une organisation internationale reconnue pour son rôle indéniable dans l'intégration sous régionale en matière de conservation et de gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.
 - Sa mission principale est d'orienter, de coordonner et de prendre des décisions sur les actions et initiatives sous régionales dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers.
 - La COMIFAC fait partie des institutions à l'échelle planétaire qui œuvrent pour la promotion des droits des peuples à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social.
- 



BILAN ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE 1: CAS DU CONGO

► INTRODUCTION SUR LES ENJEUX DE LA COMIFAC

- La COMIFAC est dotée d'un Plan de Convergence sous régional, cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.
- Ce Plan de Convergence a été adopté en février 2005 à Brazzaville, pour une période de 10 ans, au cours du deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts.
- Pour garantir le succès de sa mise en œuvre, le PC1 a fait l'objet d'une planification opérationnelle triennale suivant les phases 2006-2008, 2009-2011 et 2012-2014.



BILAN ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE 1: CAS DU CONGO

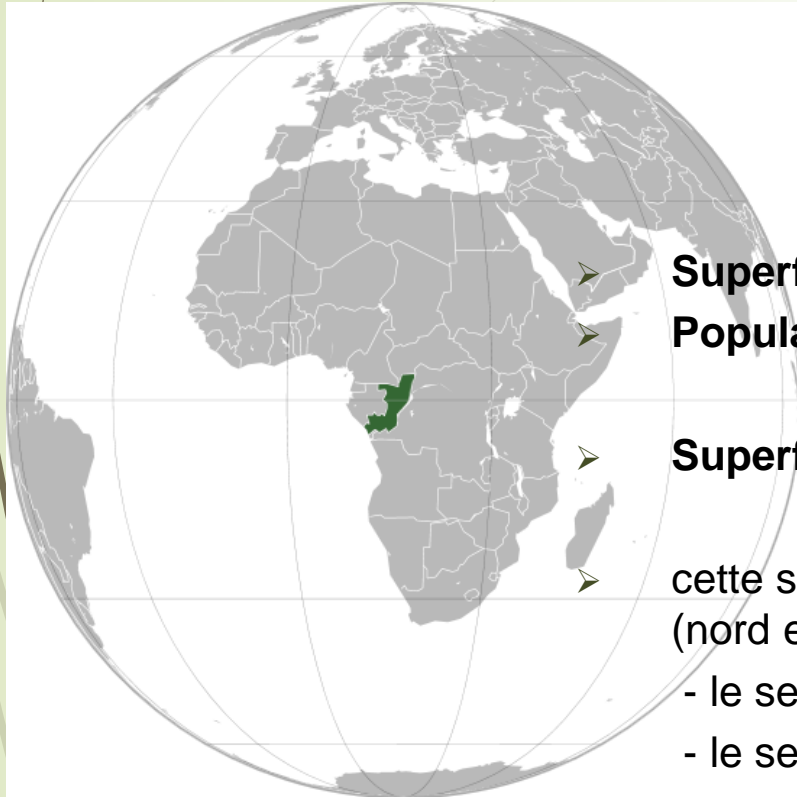
➤ INTRODUCTION SUR LES ENJEUX DE LA COMIFAC

- Le PC1 se déclinait en axes d'intervention se formulant en actions à mener aux niveaux national et sous régional en vue de:
 - (i) concourir à l'atteintes des résultats attendus;
 - (ii) contribuer à l'atteinte des objectifs opérationnels et objectifs stratégiques.

- Cette déclinaison était répartie en types d'activités, en responsabilités, en échéances, en budgets et en conditions de succès.

- Arrimé aux Accords multilatéraux sur l'environnement auxquels les pays de l'espace COMIFAC sont Parties, le PC1 a été élaboré dans l'esprit des valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration de Yaoundé (mars 1999), adoptée par les Chefs d'Etat lors du premier Sommet sur les forêts. Ces valeurs sont:
 - (i) le respect des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones;
 - (ii) la prise en compte du genre, de la coopération, du partenariat, de la solidarité et de la bonne gouvernance.

PRESENTATION DU CONGO

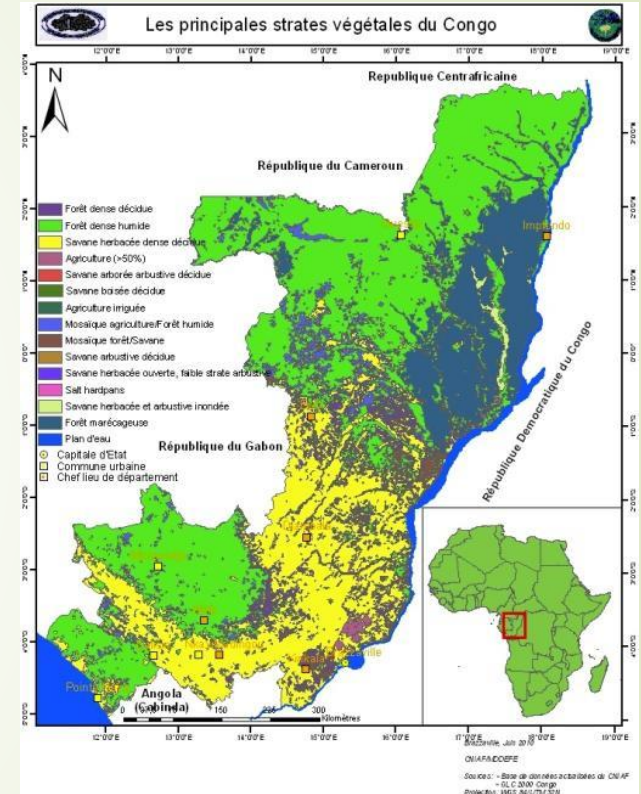


Superficie totale : 342 000 km²
Population : 4,8 millions d'habitants
soit 14 habitants au km²

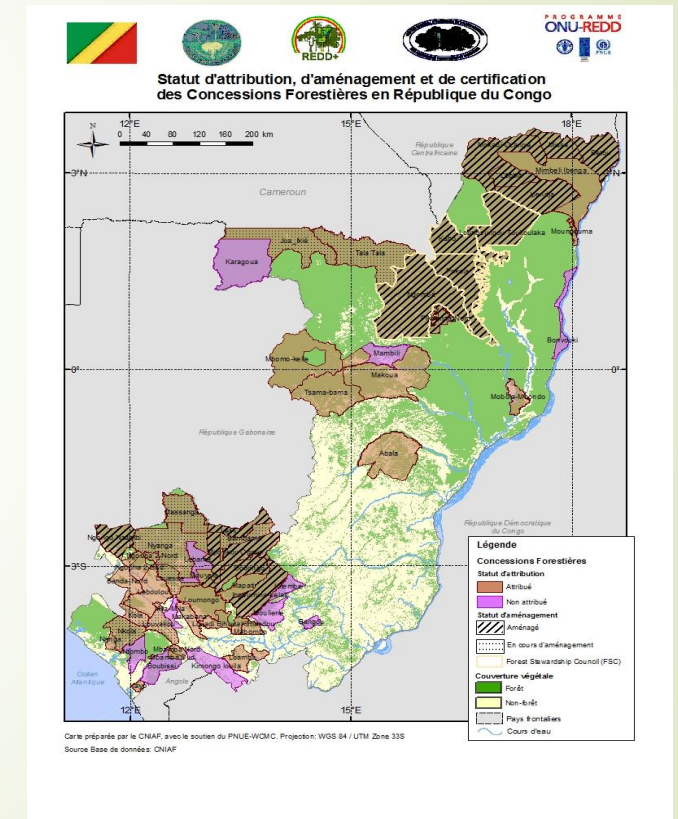
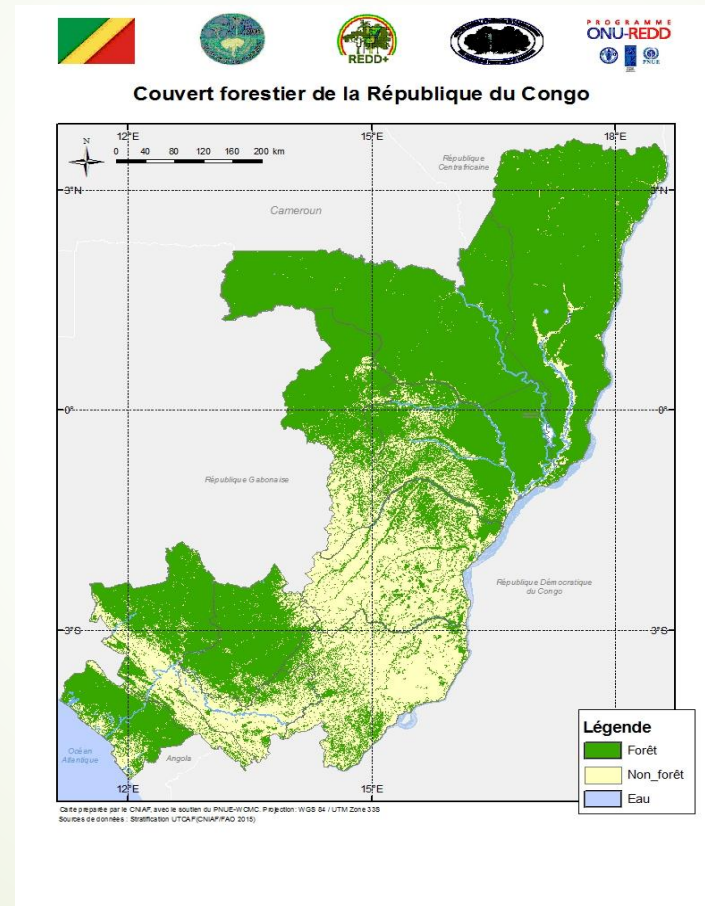
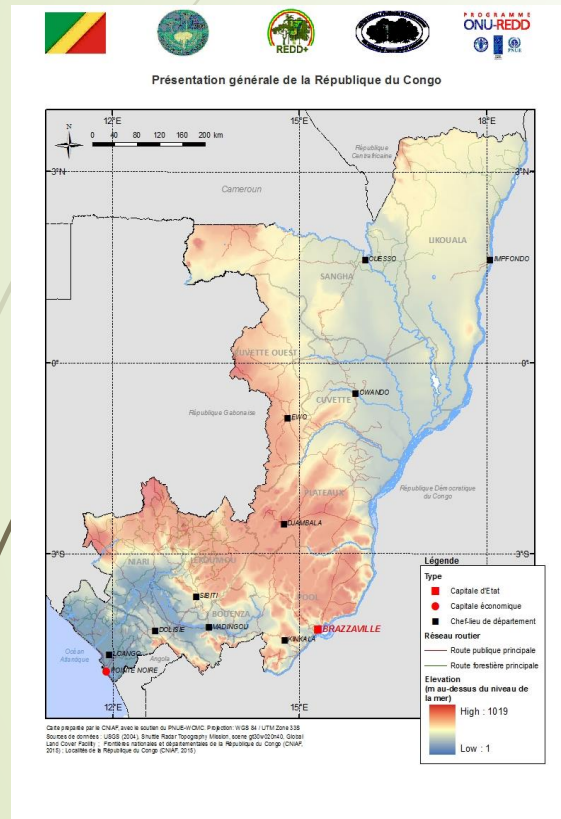
Superficie forestière: 23,5 millions d'hectares de forêts
soit 69% du territoire national
cette superficie forestière est subdivisée en deux zones
(nord et sud) et en trois secteurs forestiers à savoir:

- le secteur nord
- le secteur sud
- le secteur centre

➤ Il compte dans le secteurs nord, 16 UFA; dans le secteur centre, 5 UFA; et dans le secteur sud,

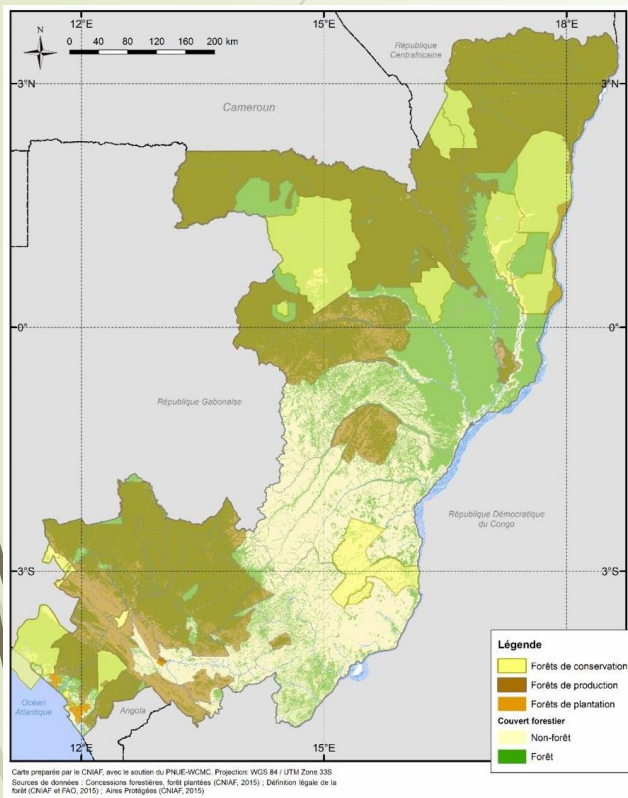


PRESENTATION DU CONGO: UNITES FORESTIERES D'AMENAGEMENT ET CONCESSIONS CONCEDEES



Désignation	2000	2002	2005	2008	2010	2015
Superficies forestières attribuées à l'exploitation du bois d'œuvre	11 387 000	11 387 000	11 387 000	11 976 000	13 040 695	
Concessions forestières en cours d'aménagement	0	834 302	4 114 000	6 372 000	7 217 892	
Concessions forestière disposant d'un Plan d'aménagement validé	0	0	0	2 077 648	4 150 888	
Concession forestière certifiée FSC	0	0	0	834 000	3 048 279	

PRESENTATION DU CONGO: UNITES FORESTIERES D'AMENAGEMENT ET CONCESSIONS SOUS AMENAGEMENTS ET CERTIFIEES



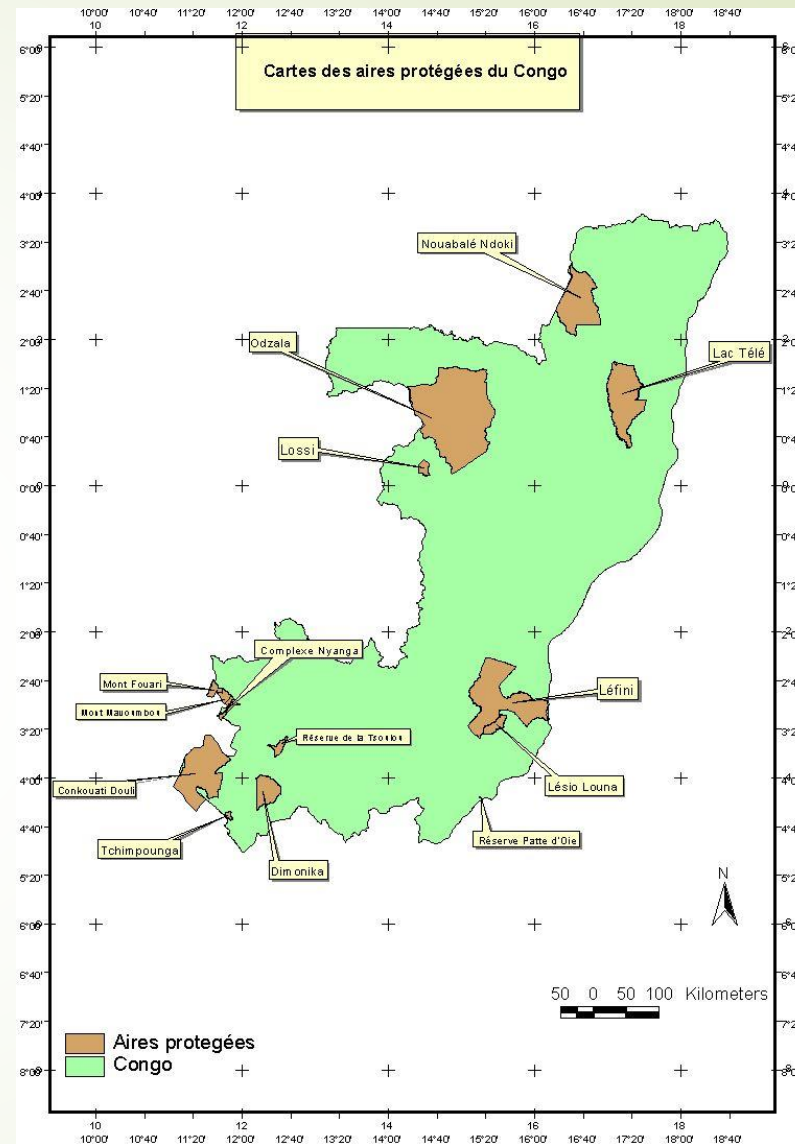
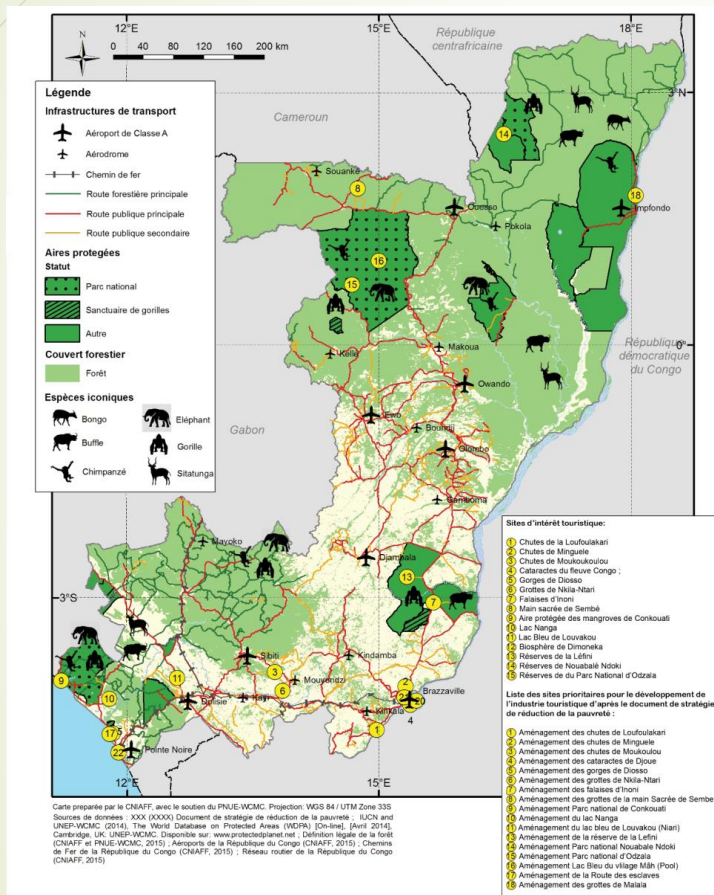
➤ CONCESSIONS AMENAGEES

➤ CONCESSIONS AMENAGEES ET CERTIFIEES

NOM_CONCESSION FORESTIERE	DEPARTEMENT	SUOERFICIE	AMENAGEMENT	CERTIFICATION
NTOMBO	Kouilou	115200	Non aménagée	Non certifiée
NANGA	Kouilou	31980	Non aménagée	Non certifiée
MABOMBO	Bouenza	60370	Non aménagée	Non certifiée
BANGOU	Pool	37690	Non aménagée	Non certifiée
NKOLA	Kouilou	197800	Aménagement en cours	Non certifiée
KOLA	Niari	87040	Aménagement en cours	Non certifiée
LOUVAKOU	Niari	149300	Aménagement en cours	Non certifiée
MAKABANA	Bouenza	100800	Non aménagée	Non certifiée
MOULIENE	Bouenza	146400	Aménagement en cours	Non certifiée
MILA MILA	Niari	59860	Non aménagée	Non certifiée
LOUMONGO	Lékoumou	282500	Non aménagée	Non certifiée
KINTEMBE	Pool	87020	Non aménagée	Non certifiée
MAPATI	Lékoumou	152200	Non aménagée	Non certifiée
MOUYALA	Niari	42590	Non aménagée	Non certifiée
BANDA NORD	Niari	135900	Non aménagée	Non certifiée
LEBOULOU	Niari	300200	Non aménagée	Non certifiée
INGOUMINA-LELALI	Lékoumou	334500	Aménagée	Non certifiée
GOUONGO	Lékoumou	239932	Aménagée	Non certifiée
MPOUKOU-OGOUE	Lékoumou	52419	Aménagée	Non certifiée
BAMBAMA	Lékoumou	144900	Aménagement en cours	Non certifiée
LETILI	Lékoumou	147882	Aménagée	Non certifiée
KIMONGO-LOUILA	Niari	224300	Non aménagée	Non certifiée
KAYO	Kouilou	23730	Non aménagée	Non certifiée
MBAMBA SUD	Kouilou	23300	Non aménagée	Non certifiée
MBAMBA NORD	Niari	31760	Non aménagée	Non certifiée
KIMANDOU	Lékoumou	46380	Non aménagée	Non certifiée
LOUADI-BIHOUA	Lékoumou	91670	Non aménagée	Non certifiée
LOAMBA	Bouenza	148600	Non aménagée	Non certifiée
NGOUHA II NORD	Niari	64570	Non aménagée	Non certifiée
NGOUHA II SUD	Niari	84630	Non aménagée	Non certifiée
MOBOLA MBONDO	Likouala	112500	Non aménagée	Non certifiée
MBOMO-KELLE	Cuvette Ouest	646100	Non aménagée	Non certifiée
IPENDJA	Likouala	461296	Aménagée	Non certifiée
LOPOLA	Likouala	195510	Aménagée	Non certifiée
MOKABI-DZANGA	Likouala	586330	Aménagée	Non certifiée
BETOU	Likouala	345700	Aménagée	Non certifiée
MISSA	Likouala	243376	Aménagée	Non certifiée

MAKOUA	Cuvette	732300	Non aménagée	Non certifiée
TSAMA-BAMA	Cuvette Ouest	588000	Non aménagée	Non certifiée
MAMBILI	Cuvette	178600	Non aménagée	Non certifiée
PIKOUNDA NORD	Sangha	92530	Aménagée	Non certifiée
ABALA	Plateaux	518700	Non aménagée	Non certifiée
BOUBISSI	Kouilou	165700	Aménagement en cours	Non certifiée
DOUMANGA	Kouilou	4210	Non aménagée	Non certifiée
POKOLA	Sangha	452200	Aménagée	Certifiée
JUA-IKIE	Sangha	532800	Aménagement en cours	Non certifiée
KARAGOUA	Sangha	604200	Non aménagée	Non certifiée
MASSANGA	Niari	299800	Aménagement en cours	Non certifiée
LEBAMA	Niari	111900	Non aménagée	Non certifiée
MOUNOUMBOUMBA	Niari	18820	Non aménagée	Non certifiée
LOUESSE	Niari	139400	Aménagement en cours	Non certifiée
KABO	Sangha	296000	Aménagée	Certifiée
LOUNDOUNGOU-TOUKOULAKA	Likouala	660200	Aménagée	Certifiée
TALA-TALA	Sangha	650900	Non aménagée	Non certifiée
NGOMBE	Sangha	1160000	Aménagée	Certifiée
BONVOUKI	Likouala	111900	Non aménagée	Non certifiée
MOUNGOUMA	Likouala	30030	Non aménagée	Non certifiée
NGONGO-NZAMBI	Niari	222563	Aménagée	Non certifiée
NYANGA	Niari	571300	Aménagement en cours	Non certifiée
MIMBELI-IBENGA	Likouala	686200	Non aménagée	Non certifiée

PRESENTATION DU CONGO: AIRES PROTEGEES





AIRES PROTEGEES DU CONGO



Faune sauvage protégée



De nombreuses espèces animales sont protégées, en application de la CITES. C'est pour cette raison que le Congo, Partie à la Convention de Washington, s'emploie à prendre des mesures de protection des espèces en danger et des sites vulnérables





SYNTHESE DES ACQUIS SOUS REGIONAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PC1

De 2005 à 2014, les progrès ci-dessous ont été enregistrés:

- la signature et la ratification des Accords Multilatéraux sur l'Environnement majeurs;
- les réformes engagées au niveau des politiques et des législations forestières nationales;
- l'augmentation de la superficie des aires protégées nationales et des complexes d'aires protégées transfrontalières;
- l'augmentation de la superficie des forêts sous aménagement et des forêts certifiées;
- la diminution du taux de déforestation et de dégradation des forêts;
- l'adoption et l'internalisation au niveau national des instruments politiques, juridiques et techniques d'orientation pour la gestion durable, tels que les accords de coopération et de partenariat, les directives et stratégies sous régionales relatives à divers domaines (APA, PAPECALF, PASR LCD, etc.);
- la création du Fonds pour les Forêts du bassin du Congo (FFBC); destiné à financer les priorités du PC;
- la création du fonds fiduciaire pour la gestion du complexe TNS.



SYNTHESE DES ACQUIS SOUS REGIONAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PC1

- ▶ En dehors de ce qui est évoqué ci-dessus, il sied de relever que la sous-région, à travers les missions accordées au SE de la COMIFAC, dispose de plates-formes de concertation que sont les groupes de travail thématiques.
- ▶ Ces plates-formes de concertation ont permis l'adoption des positions communes et concertées en prélude aux négociations internationales sur les changements climatiques, la biodiversité, la lutte contre la désertification, le renforcement des capacités des acteurs nationaux, etc.
- ▶ Dans la même dynamique, la sous-région s'est dotée d'un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) à travers lequel des rapports périodiques sur l'état des forêts de l'espace géographique de la COMIFAC sont publiés.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PC1 AU CONGO

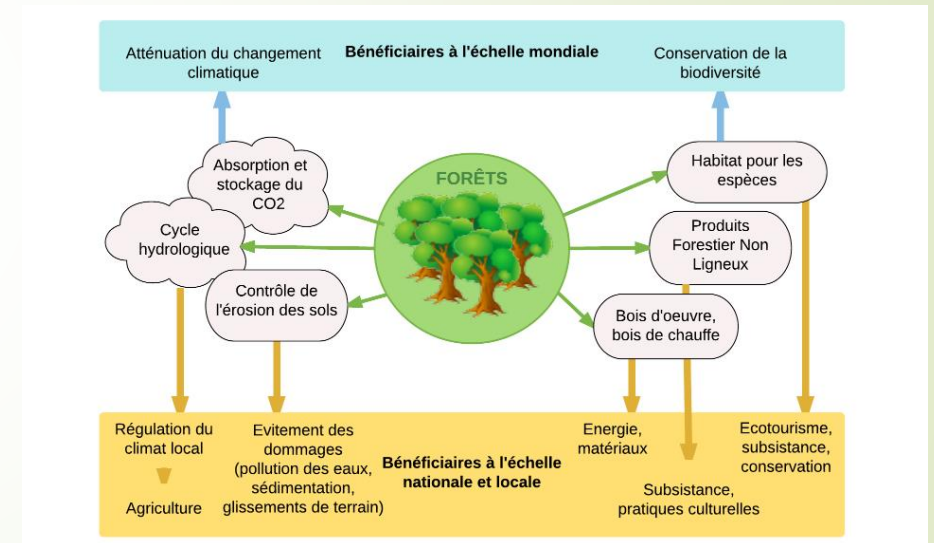
- ▶ **Harmonisation des politiques forestières et fiscales:**
- ▶ **Connaissance de la ressource:** de nombreux travaux d'inventaire multi-ressources et de recherche ont été réalisés, mettant en évidence la diversité biologique et floristique *richesse forestière et faunique* des différents écosystèmes naturels du Congo (terre ferme, terres inondées, montagnes, eaux douces et marines, etc.).
- ▶ **Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier:** plusieurs concessions forestières et aires protégées sont dotées de plan d'aménagement actuellement mis en œuvre. *et de plan de gestion*. Le Congo a développés des programmes de clonage d'arbres exotiques et d'origine local pour des travaux d'afforestation en savane et de reboisement en forêt dense.
- ▶ **Conservation de la diversité biologique:** des initiatives de conservation ex situ et in situ de la faune sauvage sont développés au Congo sur des efforts du gouvernement ou en partenariat avec des ONG internationales
- ▶ **Valorisation durable des ressources forestières:** tenant compte de la directive de la transformation plus poussée du bois, le Congo s'emploie à amener les opérateurs privés et les encourage à mettre sur le marché des produits finis, consommables sur place ou à l'étranger.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PC1 AU CONGO

- **Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté:** afin de réduire la pauvreté en milieu rural, le gouvernement congolais a mis en place des options visant à favoriser la génération de revenus au profit des populations riveraines des concessions forestières et des aires protégées. Le choix des activités est effectué.
- **Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation:** certains acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux évoluant dans le secteur forêt-environnement bénéficient de formation dans les écoles de la sous-région ou renforcent leurs capacités dans des institutions spécialisées, partenaires du RIFFEAC.
- **Recherche-développement:** des travaux de recherche sur les nombreuses espèces animales et végétales des écosystèmes naturels congolais.
- **Développement des mécanismes de financement:** des financements innovants sont mis en place pour soutenir les programmes et projets (cas des fonds « vert » et des fonds « climat »).
- **Coopération et partenariats:** le Congo et les autres pays de l'Afrique Centrale soutiennent actuellement une initiative sur les Trois Bassins Forestiers Tropicaux et adjacents du monde. Outre celle-ci, des partenariats sont développés pour soutenir la conservation des écosystèmes particuliers ou fragiles, des espèces de faune et de flore sauvages en danger, y compris l'exploitation et la transformation des essences de bois nobles.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PC1

- De nombreux enseignements sont tirés du fait de l'exécution du PC1. Il s'agit principalement de:
 - (i) l'engagement volontaire à l'APV/FLEGT;
 - (ii) la mise en œuvre de la CCNUCC par la REDD+;



Lutte contre l'exploitation forestière illégale

L'exploitation illégale peut prendre différentes formes (non-respect des diamètres d'exploitabilité, des essences protégées et des porte graines, repasse dans les zones exploitées au détriment de la régénération naturelle etc.), mais elle est toujours un gâchis pour tous : le climat, la biodiversité et en voie de conséquence les générations futures...mais aussi et avant tout pour celui qui la pratique (accidents dus aux abattages non contrôlés, faible rendement matière, abandon des bois en forêt etc.) et à celui qui en achète le produit (avivés mal débités, bois de mauvaise qualité etc.).

Il s'agit ici des efforts déployés par le pays pour mieux suivre les filières de trafic des bois illégaux et d'ajouter aux contrôles statistiques actuels des mesures pour mettre en application effective l'APV-FLEGT à tout le commerce du bois, national comme international. Les options suivantes ont été mises en évidence :

- analyse des opportunités de création d'une structure de contrôle autonome (au double plan financier et organisationnel) au niveau de l'administration forestière permettant de mieux séparer le contrôle forestier des activités d'aménagement proprement dites. Le Congo s'est ainsi doté d'un Service de Contrôle des Produits Forestiers et Fauniques à l'Exportation (SCPFFE). ;
- amélioration des systèmes de traçabilité des produits forestiers ligneux actuellement en cours dans le cadre du programme APV-FLEGT, ainsi qu'au renforcement des capacités de l'administration forestière et des principaux gestionnaires forestiers quant à leur mise en œuvre. Le Congo s'y emploie depuis de nombreuses années ;
- renforcement des moyens d'intervention des agents chargés des interventions de contrôle forestier et de leurs capacités en matière de procédures de contrôle. Des USLAB's ont été mises en place dans certaines concessions forestières ;
- circonscription de tous les circuits d'exploitation illégale avec l'aide de l'Observatoire indépendant des forêts et des ONG et communautés locales qui constatent les infractions sur le terrain. Le PALF, en appui du Bureau National de l'Accord de Lusaka, met en exergue cette option.

aménagement durable des forêts de production

La République du Congo s'est beaucoup investie dans le développement de plans d'aménagement durable des concessions forestières. Cependant, dans certaines zones du pays, notamment dans le Sud-Ouest, les plans d'aménagement ne sont pas encore systématiques. En outre, dans certains cas, les plans d'aménagement forestiers sont développés, mais pas réellement mis en œuvre sur le terrain. Les options suivantes ont permis au pays d'utiliser d'outils adéquats pour renforcer et généraliser le développement de plans d'aménagement :

- renforcement des normes d'aménagement nationales et de leur intégration dans la législation forestière et les autres législations pertinentes. ;
- développement et mise en œuvre de procédures d'octroi transparentes et compétitives des titres d'exploitation, pour garantir le suivi indépendant par des organismes nationaux et internationaux, et qui prennent également en considération les compétences et les moyens techniques des soumissionnaires. Ces procédures sont mises en œuvre en respect du cadre juridique en vigueur ;
- renforcement des capacités de gestion de l'administration forestière, des concessionnaires du secteur privé, et des nouveaux gestionnaires forestiers ;
- développement de systèmes d'information et de gestion forestier (SIGEF) permettant un meilleur suivi de l'application des mesures et des activités prévues dans les plans d'aménagement, ainsi que des performances et des capacités techniques des opérateurs ;
- analyse des aspects financiers et de rentabilité de la gestion forestière durable.



Implication des communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion forestière

Les communautés locales et autochtones sont souvent peu impliqués dans la prise de décision et la gestion des ressources naturelles, ce qui résulte en une prise de conscience insuffisante de leurs droits et devoirs par rapport aux biens collectifs.

Pour faire face à cela, le Congo s'est inspiré des exemples d'autres pays qui montrent parfaitement l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des ressources forestières. Cette implication a eu un impact très positif sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Ces transferts de gestion prudente ont permis de créer de nouvelles sources de revenu pour les populations concernées. Plus spécifiquement, cette diversification des acteurs de la gestion forestière se base sur :

- l'analyse des expériences en matière de gestion communautaire des forêts et de la faune au niveau national. Les populations locales et autochtones sont associées au processus d'octroi des concessions ;
- le développement et la promotion de modèles innovants de délégation de la gestion des ressources forestières et fauniques aux populations locales et autochtones, mettant un accent particulier sur la création d'incitations pour une gestion réellement durable ;
- le renforcement des capacités des nouveaux gestionnaires en matière de gestion durable des ressources forestières et de commercialisation des produits.

Bien que la gestion communautaire des ressources naturelles ne soit pas encore très répandue en République du Congo, l'administration forestière pourrait s'inspirer ou s'appuyer sur des expériences existantes, particulièrement celles développées par CARPE, mais également sur l'opérationnalisation des séries de développement communautaire mises en place dans certaines concessions dans le Nord du pays.

Promotion de la certification forestière

La République du Congo se trouve parmi les premiers pays en Afrique à voir certaines de ses forêts certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) et elle occupe actuellement le premier rang mondial en terme de surface éco certifiées. Beaucoup est déjà fait, mais il faut continuer, car la certification représente un outil puissant pour promouvoir les bonnes pratiques forestières et pour renforcer l'observation indépendante des activités forestières.

L'éco-certification est aussi un exemple intéressant pour des initiatives comme la REDD+, dans le sens où elle repose sur l'idée d'amélioration en continue des séries forestières.

La République du Congo a adopté volontairement cette attitude de certification forestière avec des objectifs ambitieux mais réalistes, en gardant l'idée de progresser lentement mais sûrement.

Cette volonté de promotion de la certification forestière repose sur :

- ▶ une évaluation de l'intérêt de développer un système de « certification » forestière national obligatoire pour tous les exploitants, assurant principalement la légalité de l'exploitation ;
- ▶ une analyse de l'opportunité et de la faisabilité technique et financière pour rendre la certification forestière obligatoire dans toutes les concessions du pays, ou dans certaines zones forestières particulièrement vulnérables.

Amélioration des techniques en matière d'exploitation et de transformation du bois

L'amélioration des techniques d'exploitation et de transformation - et le renforcement de capacité des professionnels de la forêt et du bois pour les mettre en œuvre - a permis d'augmenter à court terme l'offre en bois produit de manière durable. Ce qui a commencé à réduire les impacts de l'exploitation en forêt et ainsi que les émissions de carbone. Le Congo a mis en évidence les différentes options suivantes :

- le développement des techniques d'exploitation à faible impact (EFI) : selon certains experts, les émissions de carbone sont divisées par 3 avec l'exploitation sous plan d'aménagement par rapport à l'exploitation « traditionnelle » (sans plan d'aménagement;
- l'amélioration des techniques de transformation (sciage, tranchage, déroulage) à travers des méthodes de réduction matière. Certaines unités dans le nord et le sud du pays bénéficient des bienfaits de cette option ;
- la valorisation des déchets connexes de scieries et dans l'industrie des panneaux de particules (valorisation matière. Ceci devrait aussi intéresser des rémanents de récolte (troncs creux ou « cheminées », essences non commercialisables détruites lors de l'abattage ou du débusquage, etc.) ;
- le développement de la co-génération dans les industries de transformation du bois (valorisation énergétique des déchets connexes de scieries et rémanents), comme cela est déjà envisagé par certaines concessions forestières dans la sous-région (groupe Rougier par exemple).

Promouvoir l'Afforestation et le Reboisement, notamment pour améliorer l'offre en bois énergie

Les reboisements et la restauration forestière ont toujours été des options intéressantes, développés par les professionnels du bois, pour augmenter l'offre et de réduire les pressions sur les forêts naturelles. Il faut cependant noter que les impacts de ces mesures ne deviennent effectifs qu'à moyen ou long terme, même en utilisant des espèces à croissance rapide.

Deux types d'actions d'afforestation et de reboisements sont mis en évidence :

- (i) à des fins énergétiques (utilisant souvent des essences exotiques à croissance rapide comme l'Eucalyptus, l'Acacia, etc.);
- (ii) à vocation de production de bois d'œuvre et de service (essences autochtones de valeur comme le Limba, l'Okoumé, etc.).

En outre, le succès de toute mesure de promotion des afforestation dépend fortement de la sécurité foncière, sans laquelle les investisseurs ne seront pas intéressés. En l'absence de PNAT, les projets sont en proie à des effets pervers qui augmentent la concurrence pour l'accès à la terre par les producteurs de bois. Le risque est de voir les populations se tourner vers des pratiques plus destructrices sur les forêts alentours.

Deux voies de promotion d'afforestation ou du reboisement pourraient être testées :

- (i) mesures incitatives à destination du secteur privé et des populations locales (dispositif fiscal, appui technique, etc.);
- (ii) engagement de l'Etat dans le financement et la réalisation des afforestation et des reboisements, via le SNR et le ProNAR, à travers un soutien financier ad hoc comme le fonds REDD+ ou le fonds vert.

La République du Congo possède une bonne expérience technique acquise en matière sylvicole, qui a abouti à la mise en place de de 70 000 hectares de plantations forestières dont 60 000 hectares d'espèces exotiques comme l'Eucalyptus, le Pinus et les Acacia plantés en savanes et 10 000 hectares d'essences locales comme le Limba (*Terminalia superba*), l'Okoumé (*Ocumea klaineana*), etc. développés en forêt dense.



CONCLUSION

- ▶ La mise en œuvre du PC1 a permis à la République du Congo, ainsi que d'autres pays de la sous-région, de réaliser des avancées significatives dans le domaine de l'harmonisation des politiques et législations forestières, de la promotion et de la valorisation des produits forestiers non ligneux, de la connaissance de la ressource, de l'aménagement et de la certification des concessions forestières, de la promotion de la gouvernance forestière, des renforcements des capacités des parties prenantes, de la promotion de la participation multi-acteurs à la gestion forestière, etc.
- ▶ C'est à juste titre qu'elle s'est volontairement engagée à mettre en application de nombreuses directives internationales dans les domaines des forêts et de la faune sauvage.
- ▶ Le PC1 a ainsi été un instrument bénéfique pour la conservation et de la gestion durable des ressources de la biodiversité, dans le cadre du seul processus existant en la matière sur le continent africain.